

Conseil Municipal du 19 décembre 2019 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER (18h40), C. PHILIPPON (18h40).

Excusés : H. GRISEY procuration à C. PHILIPPON, M. KROMER procuration à L. GOTTI (jusqu'à 18h40), J.PETITJEAN procuration à M HAMELIN, M.A. MANIER procuration à R. BAZIN.

Délibération n°85/2019

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°86/2019

2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019.

Madame Marianne BEAUFREZ demande pourquoi un compte rendu modificatif a été envoyé. Monsieur Alain FESSLER répond que la modification a été faite à sa demande concernant le point 6.4 « Montage d'une serre par un particulier ». Il avait demandé une intégration de la serre en 3D dans l'espace et non sur un plan comme noté dans le 1^{er} compte rendu.

Monsieur le Maire souligne des problèmes de réception téléphonique suite à des actes de vandalismes au niveau du pylône du Mont Bonnet. Les réparations sont prévues pour le 25 décembre.

3. Finances

Délibération n°87/2019

3.1 Demande de subvention ADEME : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à l'ADEME pour réaliser les travaux d'isolation du Centre APF.

Monsieur le Maire précise que l'ADEME a déjà accordé une subvention de 30 000 € pour la phase étude.

Délibération n°88/2019

3.2. Remboursement Frais Mme PHILIPPON : Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme PHILIPPON), autorise Monsieur le Maire à rembourser l'avance de frais engagés (transport TGV) par Mme PHILIPPON pour le voyage du Conseil Municipal Enfants à PARIS, le 22 octobre 2019, pour un montant de 1627 €.

Madame Chantal PHILIPPON précise que son chèque n'a toujours pas été encaissé par la SNCF depuis le mois d'octobre. Elle s'engage à reverser l'argent à la commune si son compte n'était pas débité.

Délibération n°89/2019

3.3. ONF Assiette, dévolution et destination des coupes année 2020 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Monsieur le Maire précise que la vente sur pied se fera au Fayé, parcelle I de 6, 58 hectares (pour un volume d'environ 340 m³). La vente se déroulera au printemps.

Délibération n°90/2019

3.4 CCVS Attribution de compensation : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modulation de l'attribution de compensation fondée sur les travaux de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire précise que la prévision des charges était de 72 562 €. Or le montant des attributions a été revu à la baisse soit 53 479, 83 €. La Commune ayant déjà versé 66 517 €, la Communauté de Communes devra lui rembourser la somme de 13 037 €.

Délibération n°91/2019

3.5 Création Poste d'Adjoint Technique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique afin de remplacer l'agent communal qui partira en retraite le 1^{er} avril 2020 et de lancer la procédure de recrutement.

Monsieur Alain FESSLER souligne qu'il faudra prévoir toutes les formations nécessaires avec le Centre de Gestion pour l'agent recruté.

4. Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Monsieur le Maire rappelle la discussion sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lors du conseil municipal du 15 mai 2019. Il précise qu'il n'y a pas de modification depuis le mois de mai. L'AUTB a lancé les études pour les zones humides.

5. Informations diverses

5.1 – Monsieur le Maire informe les élus que Madame Hélène CHEVROLET a obtenu sa thèse et qu'elle souhaiterait s'installer au cabinet médical d'Étueffont. Étueffont se situant dans une zone dite « Territoire de vie santé BFC », les aides à l'installation pour les médecins sont faibles voire inexistantes contrairement à Giromagny ou Rougemont le Château par exemple.

Afin de l'aider à s'installer, Monsieur le Maire propose de l'exonérer du loyer du cabinet médical pendant les 6 premiers mois (aide de départ) et ½ loyer pendant 18 mois.

Monsieur Alain FESSLER souligne sa satisfaction de l'installation d'un jeune médecin d'Étueffont et accepte la proposition d'aide de Monsieur le Maire. Mais il rappelle plusieurs problèmes sur ce dossier notamment la non récupération de 40 000 € de TVA et la perte annuelle de 7200 € de loyer depuis le départ de Monsieur MERVANT. Il demande pourquoi la Communauté de Communes n'aiderait pas la Commune comme elle le fait sur le secteur de Giromagny. Madame Chantal PHILIPPON explique que la différence est que les locaux sur Giromagny appartiennent à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire souligne que lors de l'extension du cabinet médical, Étueffont était en zone prioritaire par l'ARS ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur Alain FESSLER demande comment va se passer le remboursement des charges. Monsieur le Maire lui répond que sur ce point rien ne changera.

La proposition est acceptée à l'unanimité (loyer soit 600 € gratuit pendant 6 mois puis ½ loyer pendant 18 mois).

5.2 – Propriété de M. SCHMITT : Monsieur le Maire explique aux élus que suite aux problèmes de partage des terrains non déterminés dans la succession, des recherches ont été effectuées et ont abouti :

- maison et terrains attenants : cadastre 36 et parcelle 207 (pour une surface de 38 ares 99) sont légués à la Commune.

- les parcelles 288, 286, 209, 208, 290 et 163 (pour une surface de 31 ares 86) feront l'objet d'une donation au Syndicat de Gestion de la Piscine.

Monsieur LASNE, légataire universel de cette succession, souhaite qu'un échange soit fait entre la Commune, parcelle 387, et le Syndicat de Gestion de la Piscine sur les parcelles citées précédemment (à surface égale). Le conseil municipal donne son accord pour l'échange.

Monsieur Alain FESSLER demande qui prendra en charge les frais de géomètre.

5.3 – Convention avec le Tennis Club : Étant donné les bonnes relations entre l'association et la Commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la convention pour une période de 9 ans.

5.4 – Achat de la licence IV : Monsieur le Maire explique aux élus qu'un certificat administratif a été établi pour modifier les lignes de trésorerie afin de payer la licence.

5.5 – Centre APF : Monsieur le Maire informe les élus de l'état de santé des deux séquoias. Les deux arbres sont malades : un placé au centre de la future cour de l'école sera abattu - devis 1 300 €-, le second, le long de la rue des bois sarclés, sera soigné et sous surveillance. Des recherches sont faites pour valoriser le bois de celui qui sera abattu.

5.6 – Centre APF : demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal toutes les subventions possibles à obtenir pour la réhabilitation des bâtiments retenus, ainsi que les dates de dépôt

- ADEME : subvention EFFILOGIS concernant l'isolation des bâtiments de l'école et du cabinet médical : avant le 31 décembre 2019 ;
Géothermie : courant du 1^{er} trimestre 2020 ;
- FEDER pour la géothermie (maximum 50%) ;
- HABAM : isolation et fermeture de tous les bâtiments logements : début année ;
- DETR : visite des services de l'état : début d'année ;
- DSIL : performance énergétique et chauffage ;
- FNADT : pour l'acquisition de matériels ;
- AGENCE DE L'EAU : pour la désimperméabilisation des sols. Une rencontre est prévue à Besançon le 16 janvier 2020.

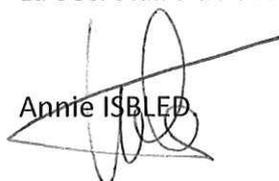
5.7 – Révision des surfaces bâtiments APF : monsieur le Maire présente au conseil municipal la révision des surfaces sur le projet des bâtiments APF qui entrainera la modification du budget prévisionnel.

5.8 – Question de Mme HAMELIN : la démolition du bâtiment du « pavillon accueil » a-t-elle été chiffrée ? Monsieur le maire lui répond que l'étude est en cours, notamment le chiffrage du désamiantage.

5.9 – Distribution des colis de Noël : Établissement des groupes et des circuits de distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

La Secrétaire de séance,


Annie ISBLED



Le Maire,


René BAZIN.

